

"LE PROBLÈME DE L'EMPIRE"

VIII

Accords et dissonances — Nos principes "dangereux"

La lecture de l'ouvrage de M. Curtis impose une première constatation: les principes constitutionnels qu'il énonce sont exactement ceux que les nationalistes canadiens n'ont cessé d'invoquer contre la participation forcée du Canada aux guerres de l'Angleterre; le *status* national du Canada et des autres colonies autonomes est, à ses yeux, ce que nous avons toujours soutenu: celui de nations indépendantes *de droit*.

Comme nous, il affirme qu'au Canada aussi bien qu'en Angleterre, le Roi ne peut rien ordonner sans l'assentiment de ses ministres, que les ministres ne peuvent gouverner sans l'appui d'une majorité parlementaire élue par le peuple; qu'en conséquence le Roi d'Angleterre ne peut exiger ni attendre aucun secours militaire du Canada sans le libre consentement des représentants élus du peuple canadien.

Comme nous, il affirme que le *self-government* comporte, pour chaque pays britannique qui le possède, le droit de proclamer son indépendance absolue et d'observer la neutralité dans toute guerre où l'Angleterre est engagée.

Comme nous, il affirme que l'Angleterre ayant, du libre consentement des colonies autonomes, conservé et exercé jusqu'ici l'autorité exclusive en tout ce qui touche à la politique internationale, elle est seule *obligée* de soutenir le poids des guerres qu'elle provoque ou subit, et qu'elle ne peut attendre des Colonies d'autres secours que ceux qu'elles veulent bien lui donner.

Comme nous, il affirme que la participation des colonies autonomes à la guerre actuelle constitue une révolution radicale dans l'ordre établi par les constitutions coloniales et la tradition britannique; que la situation actuelle des colonies est abjecte et "intolérable"; que, l'ancien ordre ne pouvant être rétabli, il faut de toute nécessité refaire la base constitutionnelle de l'Empire; que deux seules alternatives s'imposent: l'indépendance absolue des colonies autonomes, ou leur association, à titre de pairs et de co-partageants, avec le Royaume-Uni.

Sur tous ces points, sauf le choix de l'alternative, nous sommes d'accord, non seulement avec les impérialistes anglais, mais encore avec tout ce qui compte, en Angleterre, et avec toute la tradition canadienne jusqu'aux jours de la guerre d'Afrique¹.

Sur les principes du gouvernement constitutionnel, nous sommes d'accord *en fait* avec tous les juristes anglais, depuis May jusqu'à Pollock.

Sur le statut national des colonies autonomes et leur droit à l'indépendance absolue, nous sommes d'accord, *en fait* et *en droit*, avec les mêmes juristes², avec tous les hommes d'Etat britanniques, depuis Durham et Elgin jusqu'à Chamberlain, Campbell-Bannerman, Balfour, Asquith et Bonar Law, avec tous les hommes d'Etat canadiens qui ont fait et pratiqué la constitution canadienne; Macdonald, Cartier, Blake, Laurier, Borden.

* * *

Entre ces deux ordres d'idées — principes constitutionnels et statut national des colonies — je fais cependant une distinction très nette, et pour cause. J'accepte le premier comme un fait acquis dont le Canada doit tirer le meilleur parti possible, le second comme une chose bonne et désirable en soi, que le Canada doit conserver et développer jusqu'à la fin logique, qui est l'indépendance.

Fils de famille parlementaire et libérale, j'ai cru, un temps, à la démocratie et au parlementarisme. Pas à la souveraineté du peuple, comme *source de l'autorité*. Cela, c'est une absurdité, aussi impraticable en fait que fautive en principe. Mais j'ai cru à la supériorité du régime qui est censé donner au peuple frappé d'impôts, impôt du fisc et impôt du sang, l'avantage de choisir les hommes qui le gouvernent et le taxent. Vingt années de pratique du régime parlementaire au Canada, éclairée de l'étude du même régime dans les autres pays, en Angleterre surtout, m'ont fait perdre bien des illusions. J'ai percé le voile du mensonge et compris qu'à la faveur des formules creuses dont ils se servent pour flatter la vanité populaire, les politiciens de tous les pays trompent et pillent le peuple à leur bénéfice et, qui pis est, énervent les énergies constructives et démoralisent la conscience nationale. Le régime parlementaire aboutit fatalement à la sélection des exploités par les incompetents, à la tyrannie des collectivités mobiles, à la dislocation des assises sociales. Et si l'on veut toute ma confession, j'avoue volontiers que mon admiration pour l'Angleterre a diminué dans la mesure où m'apparaissait plus complète la duperie du régime parlementaire dont la conquête anglaise nous a affligés.

Mais si j'ai perdu la foi dans la doctrine, je ne puis supprimer le fait que le régime parlementaire est la base du droit public au Canada comme en Angleterre et dans tous les pays autonomes de l'Empire. Tant qu'il en sera ainsi, il me paraît clair que tout ce que nous avons à faire, c'est d'utiliser le régime pour ce qu'il vaut, c'est de réclamer ses avantages afin d'atténuer ses inconvénients, c'est de faire fonctionner ses soupapes de sûreté afin d'empêcher qu'il ne produise ses pires effets.

C'est ce que nous faisons lorsque nous affirmons le devoir du peuple canadien de faire respecter sa constitution, de s'abstenir de toute guerre à laquelle il n'est pas strictement obligé. Car la guerre est en soi une abomination, et nul peuple n'a le droit de la faire ou d'y participer à moins d'y être tenu pour assurer sa propre conservation ou remplir les engagements *nécessaires* qu'il a pris envers d'autres nations. Ces obligations sont, pour le Canada, parfaitement définies par la Constitution et par les accords conclus avec l'Angleterre.

* * *

Une nouvelle école de théologiens ultra-impérialistes, s'étayant de la science vermoulue d'*anciens* magistrats, a entrepris de démontrer qu'en nous opposant à la participation du Canada aux guerres de l'Angleterre, nous attentons à l'autorité du Roi sur ses sujets, nous violons les principes du Droit naturel. Ils ont cherché à établir que les nationalistes canadiens, — moi tout particulièrement, — sont de dangereux novateurs, tout imbus des faux principes du parlementarisme, du libéralisme, et de je ne sais combien d'*ismes* tous plus pernicieux les uns que les autres.

A qui connaît les éléments de l'histoire et de la constitution de l'Empire britannique, la grossièreté du sophisme saute aux yeux. L'erreur

¹ Le contraste entre l'accueil fait en Angleterre et au Canada à ces énoncés de principes démontre à quel point l'abâtissement des partis et la propagande impérialiste ont oblitéré au Canada la notion des plus élémentaires vérités historiques. En Angleterre, tout le monde accepte ces affirmations *as a matter of course*. On discute la solution que propose M. Curtis. Personne n'a songé à contester un seul des principes qu'il émet, soit dans l'ordre constitutionnel applicable à tous les pays britanniques, soit dans la définition du droit public des colonies autonomes. Ici, il m'a fallu, pour justifier les mêmes affirmations, écrire un gros livre, bourré de preuves et de textes officiels. Et encore beaucoup de braves gens restent persuadés que les nationalistes appuient leurs prétentions sur des théories "nouvelles" et "pernicieuses".

² May enseignait, il y a déjà plus d'un demi-siècle, que les colonies autonomes ont le droit de s'armer contre la Grande-Bretagne.

Initiale de ces faux prophètes, c'est de faire abstraction totale des principes *concrets* de la constitution britannique, qui règlent les obligations respectives du Roi et des sujets; c'est surtout de méconnaître absolument la nature réelle du lien qui unit les colonies autonomes à l'Angleterre. Feignant d'oublier que ces pays sont, de droit, des États souverains dont les relations avec la métropole sont exclusivement matières de contrat, ils n'envisagent le problème posé par la participation du Canada à la guerre que sous l'angle des principes *abstrait*s qui gouvernent les relations de souverain à sujets, indépendamment de l'histoire et de la constitution. Or c'est exactement le contraire qui est vrai.

En tout ce qui concerne les relations entre l'Angleterre et le Canada — et les autres colonies autonomes — il ne s'agit nullement, il ne peut s'agir, de conflit entre l'autorité du souverain et les résistances de ses sujets canadiens. Tout ce qui est en dispute, c'est le partage de l'autorité entre le gouvernement britannique, responsable au parlement élu par le peuple du Royaume-Uni, et le gouvernement canadien, responsable au parlement élu par le peuple du Canada. Tout ce qu'il s'agit de décider, c'est si la nation canadienne, égale en droit à la nation britannique et soumise aux mêmes principes constitutionnels, doit abandonner son sort, en tout ce qui touche à la paix et à la guerre, aux mains d'un groupe de politiciens qui répondent de leurs actes à la seule nation britannique. Tout ce que les théologiens impérialistes nous somment de sacrifier des "faux" principes de la démocratie et du parlementarisme canadien, tend à fortifier, non pas l'autorité du Roi, mais l'emprise de la démocratie et du parlementarisme anglais sur l'argent, le sang et les destinées du peuple canadien. En d'autres termes, le régime que favorisent ces farouches ennemis de la démocratie et du parlementarisme, c'est la perversion de ce système, "pernicieux" en soi, c'est sa mise en pratique sous sa pire forme, qui est l'oligarchie sans frein et sans responsabilités.

Comme l'a fort justement exprimé M. Fisher, ancien premier ministre d'Australie, le moindre électeur du Royaume-Uni peut approuver ou condamner par son vote la politique étrangère de son gouvernement, la participation de l'Angleterre à la guerre, la conduite de la flotte et de l'armée, le traité de paix qui mettra fin à la guerre. Les millions de sujets britanniques qui habitent au Canada et dans les autres colonies autonomes sont totalement privés de ce droit. En ces matières "de suprême intérêt", qui affectent et gouvernent toute leur vie nationale, ils sont à l'entière merci des décisions, justes ou iniques, de la plèbe électorale des Îles britanniques. Le roi n'a rien à y voir. C'est l'oppression d'une démocratie par une autre démocratie: Pélion sur Ossa.

Ce régime faux, révolutionnaire, anarchique ne peut durer—nonobstant les puérils efforts de ceux qui veulent le conserver: tels M. Rodolphe Lemieux, qui trouve que c'est l'état idéal, ou M. l'abbé Damours, qui pense que c'est l'ordre établi de Dieu. Comme l'ont fort bien dit M. Bonar Law, M. Asquith, M. Lloyd George, lord Milner, sir Robert Borden, M. Fisher, M. Hughés, *un changement s'impose*. Et ce changement, pour être rationnel et durable, doit se conformer aux traditions fondamentales des pays britanniques. Ce ne peut être que l'indépendance des colonies, ou l'association impériale préconisée par l'école de la *Round Table*. Tout palliatif, tout moyen terme ne fera qu'envenimer la situation et rendre l'inévitable solution plus dangereuse pour la paix du monde.

Si les Colonies ne proclament leur indépendance qu'après de longs tiraillements avec l'Angleterre, elles se sépareront de la "mère patrie" avec des sentiments identiques à ceux qui ont animé les Américains pendant un siècle. En dépit de l'influence que la haute finance anglaise exerce aujourd'hui à New-York, cette animosité est loin d'être éteinte. On sait ce qu'elle a coûté au Canada, dans le passé. Pareillement, si l'association impériale ne se consomme qu'à la suite d'aigres débats de compte, la méfiance et la jalousie réciproques rendront l'accord plus difficile et plus précaire.

Lundi, nous indiquerons brièvement les motifs dont s'inspirera notre choix, lorsque l'heure des suprêmes décisions sera venue.

Henri BOURASSA.